SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE
PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
Mardi 26 septembre 2023

1. Point sur la révision de la Charte du Parc

Le Comité syndical fait le point sur l'avancement de la procédure de révision de la Charte du Parc.

Le document, approuvé lors du Comité syndical du 6 juillet 2023, a été transmis aux différentes instances chargées d'examiner sa complétude et la qualité globale du travail réalisé.

Plusieurs étapes doivent désormais permettre de poursuivre la procédure de révision jusqu'au renouvellement du classement du territoire en Parc naturel régional.

Le calendrier prévisionnel de la procédure

Les prochaines échéances identifiées sont les suivantes :

- **10 octobre 2023 :** examen préalable conjoint du projet de Charte par le Conseil national de la protection de la nature (CNPN), le ministère de la Transition écologique et la DREAL ;
- **11 octobre 2023 :** échange prévu avec le vice-président du Conseil régional en charge des Parcs naturels régionaux ;
- **20 octobre 2023 :** examen du projet en Commission permanente du Conseil régional ;
- **Du 6 au 8 novembre 2023 :** visite de terrain des rapporteurs de la Fédération des Parcs et du CNPN ;
- **18 décembre 2023 :** audition par le CNPN ;
- **Mai 2024 :** enquête publique ;
- **Septembre 2024 :** validation du projet définitif de Charte par le Comité syndical ;
- **D'octobre 2024 à janvier 2025 :** examen du projet final par les services de l'État ;
- **De février à juin 2025 :** délibérations des différents signataires, à savoir les communes, les communautés de communes, le Département et la Région ;
- **Septembre 2025 :** publication du décret de classement.

Préparation de la visite des rapporteurs

Une attention particulière est portée à la visite de terrain programmée du 6 au 8 novembre 2023. Un programme a été élaboré et transmis à la DREAL et au ministère pour validation.

Ces journées doivent permettre de présenter le territoire dans son ensemble, tout en approfondissant plusieurs sujets spécifiques :

- Le maintien de la biodiversité ;
- Les problématiques foncières ;
- L'urbanisme ;
- La gestion des espaces naturels et agricoles ;
- les services à la population.

Les présentations se dérouleront à la Maison du Parc, mais également à l'occasion de déplacements sur différents sites du territoire : la Réserve naturelle régionale, la Maison de la Nature, Saint-Benoît-du-Sault, Prissac, le Domaine du Plessis à Migné, un étang à l'occasion d'une pêche, ainsi que Mézières-en-Brenne.

L'objectif de ces journées n'est pas de présenter l'intégralité du projet de Charte, mais plutôt d'apporter des éclaircissements sur certaines mesures et, surtout, de répondre aux interrogations des rapporteurs.

2. Emprunt pour la Maison de la Rénovation

Le Comité syndical examine les modalités de financement des travaux de la Maison de la Rénovation.

Comme cela avait été présenté lors de la précédente séance, le plan de financement prévoit le recours à plusieurs emprunts afin de couvrir les besoins liés à l'opération et de faire face aux décalages de trésorerie dans l'attente du versement des aides.

Le montage financier envisagé comprend :

- un emprunt à long terme d'environ **105 000 €** ;
- un emprunt à court terme d'environ **100 000 €**, dans l'attente du reversement du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) ;
- un éventuel second emprunt à court terme d'environ **90 000 €**, dans l'attente du versement de la subvention FEDER sollicitée.

Quatre établissements bancaires ont été consultés : le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, la Caisse d'Épargne et la Banque des Territoires.

Présentation des propositions bancaires

Crédit Agricole

L'établissement ne propose que des taux révisables pour l'emprunt à long terme :

- sur 15 ans, taux Euribor 3 mois + 1,56 %, soit un taux de 5,427 % à la date de la proposition ;
- avec un taux d'intérêt plafonné à 7,657 %, selon une formule Euribor 3 mois + 1,79 %, soit un taux de 5,657 % à la date de la proposition.

Pour les emprunts à court terme, les taux proposés sont de 4,867 %, ou de 4,917 % avec un taux plafonné à 6,917 %.

Crédit Mutuel

Le Crédit Mutuel propose un taux fixe de 4,30 % pour un emprunt à long terme sur 15 ou 20 ans.

Pour les emprunts à court terme sur deux ans, le taux proposé est de 3,90 %.

Banque des Territoires

La Banque des Territoires présente deux possibilités pour un emprunt sur 25 ans :

- un taux variable calculé sur la base du Livret A + 0,40 % ;
- un taux fixe, qui s'établissait à 3,99 % au mois de juin.

Caisse d'Épargne

La proposition de la Caisse d'Épargne est attendue dans la semaine.

Proposition soumise au Comité syndical

Au regard des différentes offres reçues et dans l'attente de la proposition de la Caisse d'Épargne, il est proposé d'autoriser le Président à contracter un emprunt à long terme ainsi que deux emprunts à court terme, en fonction des meilleures conditions financières proposées par les établissements bancaires.

3. Projet « Touraine Berry à vélo »

Le Comité syndical examine la participation du Parc au projet d'itinéraire cyclable « Touraine Berry à vélo ».

Ce projet prévoit la création d'un itinéraire reliant la Touraine au Berry, composé :

- D'un itinéraire principal de **171 km** ;
- D'une variante de **81 km** entre Chinon et Descartes, permettant de rejoindre Richelieu.

L'itinéraire s'appuie sur un réseau existant, dont 52,6 % de voies vertes. Il emprunte notamment la voie verte qui traverse le territoire de la Communauté de communes Brenne-Val de Creuse.

La participation du Parc au projet doit permettre d'assurer une coordination avec les partenaires concernés et de contribuer à la mise en œuvre des actions communes.

Participation à la gouvernance du projet

Il est proposé de valider la participation du Parc au comité de pilotage de l'itinéraire et de désigner deux représentants :

- Alain Nevière ;
- Un élu d'une commune concernée par la voie verte.

La Communauté de communes Brenne-Val de Creuse a déjà désigné Dominique Hervo et Nathalie Corbeau pour la représenter.

Mobilisation des services du Parc

La participation du Parc suppose également de consacrer du temps de travail de Cyril Chapelon et de Géraldine Chancel au bon fonctionnement du comité d'itinéraire et des comités techniques, ainsi qu'à la mise en œuvre du plan d'actions.

Contribution financière aux actions communes

Enfin, il est proposé de valider le principe d'une contribution financière du Parc aux actions communes de communication.

Les dépenses relatives aux infrastructures resteront à la charge de la Communauté de communes Brenne-Val de Creuse.

La contribution du Parc aux actions de communication sera définie chaque année, sur la base d'un programme et d'un plan de financement établis annuellement.

4. Questions diverses

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57

Le Comité syndical est informé de la nécessité de délibérer afin d'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable du Syndicat mixte.

Cette évolution concerne à la fois le budget principal et le budget annexe « Petite enfance ».

Il est proposé d'adopter la nomenclature M57 à compter de l'exercice budgétaire 2024.

Cette délibération permettra ainsi d'engager la préparation des budgets selon ce nouveau référentiel comptable.